

## Barème des honoraires de gestion

Honoraires de gestion courante : 6 %\* HT (soit 7,2 % TTC) du montant des sommes, effets ou valeurs encaissés pour le compte du mandant (Taux de TVA à 20 %).

*\*Ce taux est susceptible de varier dans certains cas particuliers.*

### Honoraires annexes

*(honoraires révisables annuellement en fonction de la variation de l'indice INSEE)*

Honoraires de déclaration de revenus fonciers :	60 € TTC
Je souhaite obtenir ce document d'aide à la déclaration des revenus fonciers	<input type="checkbox"/>
Je ne souhaite pas recevoir ce document d'aide à la déclaration des revenus fonciers	<input type="checkbox"/>
Frais administratifs et débours :	30 € TTC
<b>En cas de changement de locataire :</b>	
Tarif des vacations (taux horaire) :	108 € TTC
Pré visite du bien préalablement à sa mise en location :	84 € TTC
Honoraires recherche de locataire – quote-part propriétaire	7 % HT du loyer annuel hors charges (TVA à 20%)
Honoraires rédaction d'actes	180 € TTC
Honoraires état des lieux (entrant ou sortant) :	3 € TTC / m <sup>2</sup>
Honoraires suivi de travaux :	2 % HT du montant des factures (TVA à 20%)
Honoraires de suivi de dossier contentieux :	132 € TTC
Honoraires de fin de gestion :	120 € TTC



### **Tarifs applicables aux locations d'appartements**

#### **Honoraires à la charge du locataire**

(visite du logement, établissement du dossier  
de candidature et étude, rédaction d'acte) :

Logement situé en zone tendue : **10 € TTC du m<sup>2</sup>**

Logement situé hors zone tendue : **8 € TTC du m<sup>2</sup>**

Honoraires état des lieux :

**3 € TTC du m<sup>2</sup>**

**Honoraires rédaction avenant au contrat de location :**

**300 € TTC**

### **Tarifs applicables aux locations de commerces et bureaux**

**Honoraires de commercialisation :**

**30 % HT du loyer annuel hors charges**

**Honoraires rédaction d'acte :**

**500 € TTC (TVA 20 %)**

**Honoraires état des lieux (entrant ou sortant)**

**selon facture huissier de justice**



## Honoraires transaction – mandat de vente exclusif

Barème des honoraires perçus lors de la vente de biens à usage d'habitation ou professionnels :

Les honoraires de transaction varient en fonction du montant de la transaction, soit :

- |                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| - < 75 000 €               | 8 % du montant de la transaction. |
| - de 75 001 € à 150 000 €  | 7 % du montant de la transaction. |
| - de 150 0001 € à 300 000€ | 6 % du montant de la transaction. |
| - au-delà de 300 000 €     | 5 % du montant de la transaction. |

Les honoraires, ci-dessus énoncés, sont exclusivement à la charge du vendeur, sauf convention spécifique entre le vendeur et l'acquéreur.